



Décès usufruitier 100 %



Valable pour les GFV

Documents à fournir :

- Une copie Authentique de l'Acte de décès de l'usufruitier
- Pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité du nu-propiétaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du nu - propriétaire
- RIB du nu - propriétaire

A RÉCEPTION DE L'ACTE AUTHENTIQUE (PAR GROUPEMENT) :

- 1 - Nous le transmettons au Greffe du Tribunal de Commerces de Paris pour enregistrement
- 2 - A réception du récépissé du Greffe, nous transférons les parts aux héritiers
- 3 - Un courrier accompagné d'un certificat de parts sociales est adressé à chacun des héritiers



LA FRANÇAISE

SERVICE CLIENT

TÉL : 01 53 62 40 60

FAX : 01 44 56 11 03

balscpn@
lafrancaise-group.com